

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20220317-2022-021-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Publication : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 17 mars 2022

Date de convocation : 8 mars 2022
Date d'affichage : 10 mars 2022NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOVISOLO, 1^{er} Vice-président,

Présents : Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Marc DUVAL, Philippe EGG, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Catherine SERRA, Jean-Louis ROBERT et Bernadette VITALE

Procurations de : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Mariane DOMEIZEL à Samantha KHALIZOFF, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT et Nicolas SALERNO à Séverine MAUGAN-CURNIER.

Absents et excusés : Romain BRETTE, Anne-Marie DAUPHIN, Michel PARTAGE, Michel SIMOS et Robert TCHOBDRNOVITCH,

Monsieur François BONNET est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-021
Budget général 2021 – Vote du Compte Administratif

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31, L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n°2021-034-1 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 de COTELUB ;

Vu la délibération n°2021-043 du 27 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2021-101 du 4 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°2 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI.

Considérant ce qui suit :

Le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2021.

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif du budget général de COTELUB de l'exercice 2021, dressé par lui-même et présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent.

Les résultats du compte administratif 2021 se présentent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	14 431 747,77 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	12 686 730,35 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	1 745 017,42 €
RESULTAT REPORTÉ DE 2020	3 017 254,19 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2021	4 762 271,61 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	1 379 560,24 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	1 472 983,90 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	- 93 423,66 €
RESULTAT REPORTÉ DE 2020	2 499 622,68 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2021	2 406 199,02 €

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président, après avoir répondu aux questions, sort de la salle au moment du vote.

Monsieur Jean-François Lovisolo, Président de séance propose au conseil communautaire :

- D'arrêter le compte administratif 2021 présenté par Monsieur le Président ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'arrêter** le compte administratif 2021 présenté par Monsieur le Président ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Président

